

Date de la convocation 8 septembre 2016

Vérification du quorum

Conseil au complet. Début de séance à 20h10

Arrivées de M. Morisco à 20h30 et de M. Le Dias à 20h40.

Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2016.

1- Affaires générales

Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib : Comme chaque année, il convient de renouveler la maintenance du logiciel de gestion de bibliothèque municipale. Le coût annuel est de 371 €. Le conseil donne son accord, avec une voix contre (JP Marcel,) et une abstention (F. Martinez).

2 - Camping municipal

Point sur l'activité : Le camping commence à être connu par les touristes. Nous avons toujours de bons retours de satisfaction. On enregistre à ce jour un chiffre d'affaire de 18 895 €, soit plus du double par rapport à l'an dernier. (12 000 € budgétés). La fréquentation est régulière depuis avril (environ 3 000 € par mois) avec des hausses de fréquentation des cyclistes en juillet et août. Par contre, on peut noter que les camping-caristes hollandais et belges ne sont pas au rendez-vous, la situation actuelle expliquant certainement cette désaffection.

Extension de la régie et modification de tarifs : Suite au fonctionnement du camping, il s'avère judicieux de modifier certains tarifs de la régie. En l'occurrence, il apparaît souhaitable de réduire le tarif pour accueil d'un animal. Celui-ci serait ramené à 1€. Par ailleurs, le logement neuf et meublé (T2 de 35 m²) peut être loué au mois ponctuellement durant les périodes de fermeture du camping, celui-ci étant totalement indépendant au niveau des compteurs d'eau et d'électricité. Le tarif proposé est de 500 € par mois, toutes charges comprises. Le conseil municipal charge le maire de faire les démarches nécessaires auprès du trésorier.

Pour répondre à la clientèle du camping, il est proposé d'étendre la régie à des produits alimentaires de première nécessité.

Intitulé	Prix
Pain baguette	1€20
Croissant	1€10
Pain au chocolat	1€20
Eau plate	1€00
Eau gazeuse	1€20
Bière	2€00
Soda Bouteille 1,5l	2€90
Soda Canette	1€20
Lait 1l	1€20
Lait 1/2l	0€90
Café-Thé	1€50
Chocolat	2€00
Chips petit	1€00
Chips grand	2€00
Biscuit galette	3€00
Conserve thon	2€60
Barres céréales	1€30
Sachet riz	0€50
Sachet purée	0€50
Soupe veloutée pack	2€00
Paquet de pâtes	1€10
Boite de sardines	3€00

Boite saucisses lentilles	2€90
Petits pois en conserve	2€10
Haricots verts	1€60
Salade niçoise en conserve	3€90
Salade parisienne	3€90
Maquereaux	3€20
Maïs	1€50
Glaces cônes	2€00
Glaces à l'eau	1€50
Magnum chocolat	2€50
Liquide vaisselle	1€60
Savonnette	1€00
Papier WC rouleau	0€50
Sopalin	0€80
Eponge	1€00

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'étendre la régie aux produits précédemment cités, de modifier le tarif pour accueil des animaux, et de réviser le tarif au mois pour le logement.

3 - Environnement

Acquisitions de parts du lac : Le maire rappelle la délibération prise pour l'acquisition du quart indivis du lac de Hières, part acquise auprès de la SAFER dans le cadre de l'ENS tourbière, cadastrés section C n° 142 et 158, d'une superficie totale de 3ha 35a 70ca. Pour compléter cette acquisition, il s'agit d'acquérir 2 autres parts indivis, toujours auprès de la SAFER qui sert d'intermédiaire entre les propriétaires actuels et la commune.

Considérant que ces parcelles sont concernées par un plan de gestion en cours d'élaboration et que ces acquisitions sont subventionnées par le Département à hauteur de 88%, le conseil décide d'acquérir de la SAFER Rhône-Alpes les propriétés au prix de vente de 6 000.00 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER, d'un montant de 650 € HT (780 € TTC), et les frais d'acte notarié, estimés selon barème à 1 100 euros pour chaque part. Délibération approuvée à l'unanimité

Point sur les ventes de biens communaux en cours : Des contacts intéressants ont été pris avec des acheteurs potentiels de la grange, route du Val d'Amby.

4 - Scolaire

Avenir du syndicat du collège Lamartine : Suite à des échanges de courrier, il s'avère que le Préfet maintiendrait sa position de supprimer le Syndicat du collège Lamartine, malgré l'opposition des 12 conseils municipaux concernés. Dans le cas d'une dissolution, il faudrait réfléchir à une solution (entente intercommunale ou reprise par la future intercommunalité).

5- Travaux

Commande d'un point lumineux supplémentaire Route des Usines : Suite à une demande des riverains, le conseil décide l'implantation d'un nouveau point lumineux, route des Usines ; Le coût des travaux s'élève à 1 382.07 € TTC, la participation de la commune pour le SEDI s'élevant à 552.83 €.

Remplacement d'un lampadaire Rue du Février : Vu la nécessité de remplacer un lampadaire qui avait été accidenté Rue du Février, et considérant que le SEDI prend en charge 60% du financement des opérations d'amélioration de l'éclairage public, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement établi par le SEDI, qui estime les travaux à 2 739.57 € TTC et accepte de verser la participation communale évaluée à 1 095.83 €.

Mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public : Il est nécessaire de remettre en conformité les armoires de commande d'éclairage public. Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement ainsi établi par le SEDI :

Prix de revient prévisionnel 24 026 € - Montant des financements 15 255 €

Participation aux frais du SEDI 462 € - Contribution prévisionnelle communale 8 771 € ; et accepte de verser la participation communale évaluée à 8 309 € (frais de SEDI et contribution aux investissements).

Mise en place d'une armoire de commande d'éclairage public Rue des Grands Peupliers : Il y a nécessité d'installer une armoire de commande d'éclairage public Rue des Grands Peupliers. Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement ainsi établi par le SEDI :
Prix de revient prévisionnel 26 513 € - Montant des financements 16 836 €
Participation aux frais du SEDI 494 € - Contribution prévisionnelle communale 9 184 € ;
et accepte de verser la participation communale évaluée à 9 678 € (frais de SEDI et contribution aux investissements).

6- Urbanisme

Aménagement du terrain du Pellan – Choix du mode de financement : Le maire rappelle au conseil le projet d'urbanisation du terrain communal du Pellan. Au vue des finances de la commune et de la difficulté technique de mettre en place une commercialisation en directe, le maire propose de mettre en concurrence la vente du terrain. Un cahier des charges, rédigé par notre maître d'œuvre selon les critères bien définis, fixera les attentes de la municipalité (qualité de l'aménagement, nombre de logements, mixité...). Le conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche.

Recours sur le permis de construire DETRIEUX : M. Détrieux est invité à présenter son projet. Après un premier permis refusé en 2013 suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, un dossier a été déposé et accepté sur la construction d'un hangar, la maison ayant été refusée. Par la suite, un 3^{ème} dossier pour la construction d'une maison d'habitation a été présenté, mais refusé suite à l'avis négatif de la DDTE. Il s'agit d'un logement de 60m² en lieu et place d'un existant qui sera détruit. Ce logement est nécessaire pour l'activité maraîchère de Mr Détrieux. Ce logement sera attenant au bâtiment agricole. M. Détrieux dépose un recours amiable afin que son dossier soit réétudié et accepté. Pour lui et son maître d'œuvre, l'avis de la DDT n'est que consultatif et le maire peut outrepasser cet avis. Le dossier sera étudié à nouveau par la commission afin de rendre un avis motivé avant le prochain conseil.

AVAP - Information sur l'avancement de la procédure : La rédaction du règlement est pratiquement finalisée. Restent quelques points à spécifier et quelques modifications à soumettre. Une réunion publique sera organisée en octobre (date non encore fixée) et le règlement soumis à la commission régionale des affaires culturelles.

7- Questions diverses

Encaissement de chèques : Le conseil est amené à délibérer sur l'encaissement de chèques, soit 232,44€ pour le remboursement du drapeau du camping, et 100€ de don pour participation de délégués du CCAS à une manifestation à Vernas au bénéfice du CCAS. Approuvé à l'unanimité.

Demande d'aide financière du « Souvenir français » pour restauration du monument aux morts de Crémieu : Une demande d'aide émanant de l'association « le souvenir français » est présentée au conseil. L'objectif est de remettre en état la stèle du monument aux morts situé à Crémieu où figurent des soldats hiérois tués lors du conflit de 1870. Les noms de ces soldats étant en partie effacés, l'association se propose de les graver de nouveau sur de nouvelles plaques. Après une recherche par notre bibliothécaire, les noms des soldats ont pu être retrouvés. Le conseil approuve la démarche à condition que les autres communes du canton participent. Coût global de l'opération 9 784 € ; la municipalité pourrait participer à hauteur de 300 €.

Convention de partenariat avec la société LABORATOIRE : Dans le cadre d'une opération de partenariat avec le Département de l'Isère, le cinéma « Le Méliès » et Laboratoire, il est envisagé une projection d'un film « Un jour sur terre » samedi 17 septembre 2016 à 20h sur le plateau de Larina. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer une convention de partenariat précisant les modalités de cette opération, sachant qu'aucun financement n'est demandé à la commune. Le conseil approuve l'opération et mandate le maire pour signer cette convention.

Problématique de vitesse des véhicules dans la traversée de Marignieu : M. Psaïla, suite à des constatations de vitesses d'usagers venant de Hières, propose de mettre en sens unique la route du stade, pour obliger les usagers à utiliser le giratoire pour rattraper la RD65. Cette proposition pourra être discutée lors du prochain conseil de quartier. Mme Turrel fait la même remarque sur la vitesse excessive constatée sur la rue du Février.

Fin du conseil : 22h10